Date de dépôt : 22 octobre 2007

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition : Construisons la halte ferroviaire de Saint-Jean

Rapport de M^{me} Françoise Schenk-Gottret

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

La pétition mentionnée ci-dessus a été traitée à la Commission des transports dans ses séances des 1^{er}, 15 et 22 février, des 1^{er} et 8 mars 2005, sous les présidences de M^{me} Stéphanie Ruegsegger et M. Jean Spielmann, en présence de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'intérieur, de M. Christophe Genoud, secrétaire adjoint, de M. Philippe Burri, directeur de l'OTC, de M. Guillaume Zuber, juriste OTC, de M. Fabrice Etienne, ingénieur OTC. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{mes} Caroline Martinuzzi et Eliane Monnin, que nous remercions.

Ce rapport a été repris en relais de M. Christian Grobet.

Audition de MM. Roland Beltrami et Jean-Claude Cima, pétitionnaires

Ceux-ci rappellent la situation à l'aide d'un plan. Ils précisent que la halte ferroviaire de Saint-Jean n'est pas à mettre en opposition avec le CEVA. La situation actuelle assure le financement du canton uniquement pour le CEVA. L'objectif de la pétition vise à renforcer l'efficacité et la raison d'être du CEVA. Il est important d'arrêter de perdre du temps alors que les travaux sont déjà en cours. Aussi la réalisation de cette halte doit être débloquée.

Audition de M. Stucki, directeur d'Unireso

Selon M. Stucki, plusieurs solutions permettent de répondre à cette pétition. Il estime plus intelligent d'approfondir le projet d'une halte à

P 1496-A 2/4

Châtelaine. En revanche, il ne faut pas fermer la porte à une éventuelle halte à Saint-Jean, mais il ne faut pas l'envisager dans l'immédiat.

Audition de M. Schmitt, adjoint de direction au service d'urbanisme de la Ville de Genève

M. Schmitt rappelle que la Ville de Genève s'est déjà penchée à maintes reprises sur ce projet de halte qui est techniquement réalisable. Le Conseil administratif a indiqué que la Ville soutient le projet CEVA et ne souhaite pas mener plusieurs projets en même temps. Cependant, cette halte pourrait être aménagée ultérieurement. Des études doivent être menées pour savoir quelle solution serait la plus adéquate entre une halte à Châtelaine, à Saint-Jean, ou peut-être même aux deux endroits.

Discussion de la commission en présence de M. Cramer

Il apparaît important aux yeux des commissaires de répondre aux pétitionnaires que le projet de halte à Saint-Jean existe, mais que la priorité est pour l'instant d'en rester au protocole d'accord concernant le CEVA dans son ensemble.

La commission souhaiterait demander au Conseil d'Etat de garder en mémoire l'éventualité de la halte ferroviaire de Saint-Jean compte tenu du fait qu'un plan localisé de quartier réserve cette possibilité.

Renvoi au Conseil d'Etat, dépôt sur le bureau sont évoqués.

Une formulation est enfin élaborée qui satisfait le conseiller d'Etat Cramer.

Conclusion

A l'unanimité, la commission adopte la position suivante :

« vu le plan localisé de quartier No 28330/A-245 réservant la possibilité de réaliser une halte RER au portail ouest du tunnel de Saint-Jean, la commission recommande le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat pour examen afin qu'il soit informé du contenu de cette pétition de manière à examiner si les mesures de réservation ont été prises pour permettre la réalisation éventuelle de cette halte RER s'il devait retenir ultérieurement son opportunité »

et vous recommande, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de vous y rallier.

3/4 P 1496-A

Pétition (1496)

Construisons la halte ferroviaire de Saint-Jean

Mesdames et Messieurs les députés,

Les soussignés, habitants des quartiers concernés et usagers des transports publics,

Considérant:

- la mise en service en décembre 2004 de la 3^e voie CFF Coppet-Genève et de sa halte de Sécheron, offrant une cadence à la demi-heure (RER);
- la desserte régulière dès décembre 2004 de ce même RER jusqu'à la station du Pont-Rouge, puis, ultérieurement, du Bachet, point majeur de transbordement avec la ligne du CEVA;
- l'important bassin résidentiel du quartier de Saint-Jean Charmilles (25 000 hab.) non desservi par le rail;
- la desserte actuelle et future du RER Coppet-Genève qui compte, sur une distance de 13 km, onze stations dont certaines éloignées l'une de l'autre de moins de mille mètres alors que près de 4 km séparent Cornavin du Pont-Rouge;
- le plan localisé de quartier n° 28330/A-245 qui prévoit depuis 1992 la construction d'une halte RER au portail ouest du tunnel de Saint-Jean;
- le regroupement des lignes TPG 7 et 27, aller et retour centre-ville –
 Lignon sur le même axe routier du Contrat-Social, proposé dans l'étude de circulation et d'aménagement du quartier de Saint-Jean en avril 2002;
- la connexion directe dès lors possible entre le réseau TPG et le RER par ce nouveau point de transbordement sans devoir rallier la gare de Genève-Cornavin, distante de 2 km;
- la diminution des nuisances ferroviaires dans le vallon de Cayla par sa couverture partielle;
- la valorisation d'un patrimoine foncier au profit, notamment, de logements et de locaux commerciaux,

P 1496-A 4/4

invitent le Grand Conseil à adopter une loi pour promouvoir la construction de la halte de Saint-Jean – Contrat-Social, parallèlement au projet CEVA, en partenariat avec les Chemins de Fer Fédéraux (CFF) et la Ville de Genève.

N.B.: 338 signatures

Maison de quartier de Saint-Jean

Pour le groupe de travail RER Saint-Jean

MM. Roland Beltrami et Jean-Claude Cima
8, chemin François-Furet
1203 Genève